

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie

Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève

Band: 20 (1942)

Artikel: Les arts à Genève

Autor: Deonna, W.

Kapitel: Les étrangers

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ÉTRANGERS



Genève, depuis la Réforme, n'a guère encouragé les Beaux-Arts, si elle a entravé certains métiers, elle en a cependant favorisé d'autres, que lui apportent les réfugiés, surtout après la Saint-Barthélemy et la Révocation de l'Edit de Nantes. L'industrie et l'art locaux reçoivent de ces étrangers une nouvelle impulsion¹. « L'imprimerie, l'orfèvrerie, la bonneterie, la chapellerie, la fabrication des draps prennent un essor inattendu, tandis que s'installent des industries nouvelles : la fabrication des velours, des rubans, des étoffes de soie, la passementerie, l'horlogerie enfin, qui allait bientôt régner en maîtresse dans la ville et rejeter dans l'ombre presque toutes les autres activités économiques »². Ce sont des réfugiés qui créent à Genève l'horlogerie³, introduisent les procédés nouveaux de la peinture sur émail, développent l'orfèvrerie, la bijouterie⁴, la poterie d'étain⁵, apportent la fabrication de la guipure d'or et d'argent⁶. Beaucoup sont originaires de cités françaises où l'art est en honneur, Blois, Limoges, Orléans⁷. Au XVI^e siècle, les peintres-verriers Mercier et Pellerin viennent de Reignier et de Blois. Parmi les architectes et les sculpteurs, les Bogueret sont de Langres; Faule Petitot, de Villers-le-Duc, en Bour-

¹ BABEL, 34-36; FATIO, *Genève à travers les siècles*, 91, Influence des réfugiés; DUFOUR, *MDG*, XX, 1879-1888, 258: « Il faut avouer que l'initiative a fait très souvent défaut à nos concitoyens: beaucoup de ces métiers et professions étaient entre les mains d'étrangers, surtout au moment de leur introduction dans notre ville. »

² BABEL, *l. c.*

³ *Ibid.*, 43, 63, surtout des Français, quelques-uns des Flandres ou d'Italie.

⁴ DEMOLE, *Journal suisse d'horlogerie*, XLI, 159; BABEL, 295 (bijouterie, surtout depuis le milieu du XVIII^e siècle, grâce aux artisans venus de Paris et de Hanau).

⁵ NAEF, *L'étain et le Livre du potier d'étain*, 59 (beaucoup d'artisans viennent de France).

⁶ E. CHERBULIEZ, *Guide à travers la collection de dentelles*, 61 (de France).

⁷ VAN MUYDEN, *Rev. suisse d'hist. de l'art*, II, 1940, 141.

gogne; Pattac, de Montélimar; Chéret, de Montpellier¹. Non seulement les particuliers mais la Seigneurie ont recours à eux et celle-ci les admet à la bourgeoisie en considération des travaux qu'ils ont exécutés pour elle. Tous ne sont pas des exilés. Beaucoup viennent à Genève librement, ou sont appelés par l'Etat, tels les ingénieurs français et hollandais qui travaillent aux fortifications aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le peintre César Giglio est de Vicence. Au XVIII^e siècle, l'Italien Alfieri donne le plan du portique gréco-romain de Saint-Pierre. L'école française d'architecture envoie non seulement des maîtres, Vennes, Abeille, mais des plans d'édifices, ceux de Blondel. Quoi d'étonnant si, depuis la Réforme, l'industrie, l'architecture, la peinture, la sculpture genevoises révèlent des influences étrangères et surtout celles de la France ?

Les étrangers sont accueillis tout d'abord avec libéralité; ils peuvent sans difficulté exercer leurs métiers et beaucoup sont reçus bourgeois. Mais leur afflux oblige, au XVII^e siècle déjà, et surtout après la Révocation de l'Edit de Nantes, à certaines restrictions pour protéger les anciens Genevois et leur réservier les métiers lucratifs et honorifiques²; ce protectionnisme favorise certaines villes suisses qui bénéficient dès lors des industries des exilés³.

¹ MARTIN, *La Maison de Ville de Genève*, 108.

² BABEL, 23, 179 sq.; MAIRE, *Etrennes genevoises*, 1930, 56 sq., V, Situation des étrangers dans les corporations. — Ex. BABEL, 75-78: en 1616, défense aux artisans de prendre des apprentis étrangers, surtout des Savoyards, de préférence aux jeunes gens de la ville; en 1699, les orfèvres font accepter par le Conseil l'interdiction aux étrangers de tenir boutique ouverte; en 1701, ils font adopter l'exclusion de la maîtrise à ceux qui ne sont pas citoyens ou bourgeois. Les corporations se ferment aux étrangers, 180. — Sur les industries genevoises et leurs organisations: A. ROGET, Le gouvernement et l'industrie dans l'ancienne Genève, *Journal de Genève*, avril 1877; id., *Etrennes genevoises*, 2^{me} série, 141; L. DUFOUR, Industrie et état social à Genève au dix-huitième siècle d'après les minutes des notaires, *MDG*, XX, 1879-1888, 229; KARMIN, *L'apprentissage à Genève de 1539 à 1603*, 1913; id., Essai sur les dernières années du régime corporatif à Genève, *BING*, XLI, 1914; BABEL, Histoire corporative de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes, *MDG*, XXXIII, 1916; MAIRE, L'organisation corporative à Genève de la Réforme à l'annexion française, *Etrennes genevoises*, 1930, 3. — Il n'existe pas de réglementation officielle des corps de métiers avant 1560; ce n'est qu'à partir de cette date que les corporations s'organisent et que les maîtrises sont créées: celles des imprimeurs, en 1560; des orfèvres, en 1566; des tisserands, en 1580; des tailleurs d'habits, en 1581; des passementiers, en 1584; des épingleurs, en 1590; des serruriers, en 1594; des horlogers, en 1601; des potiers d'étain, en 1609; des monteurs de boîtes, en 1698; des graveurs, en 1716; MAIRE, 7, liste; BABEL, 13. — Les corporations sont supprimées en 1798.

³ BABEL, 180.